

Contre les pneumopathies :

Rendez-vous en pharmacie pour votre vaccination

L'hiver, le pneumocoque peut provoquer pneumonies, méningites ou septicémies, parfois graves. Les plus touchés ? Les seniors et les personnes fragiles. Une nouvelle vaccination suffit désormais pour se protéger efficacement, et elle est disponible directement en pharmacie.



Qui est concerné ?

Les infections à pneumocoques touchent surtout les seniors et les personnes atteintes de maladies chroniques. Avec l'âge, le risque augmente : multiplié par trois après 50 ans, et par douze après 80 ans. Les complications respiratoires peuvent être sévères et nécessiter une hospitalisation.



Pourquoi ce geste protège ?

Le vaccin reste la meilleure arme contre ces infections souvent confondues avec une grippe ou une bronchite. Depuis avril 2025, il est recommandé pour tous les adultes de 65 ans et plus, même sans facteur de risque. Une seule injection limite les formes graves et offre une protection définitive.



Une seule dose, c'est suffisant ?

Oui, pour les adultes, pas de rappel nécessaire. Autre atout, le vaccin peut être administré en même temps que celui contre la grippe ou la



Covid-19, pour une protection complète avant l'hiver. Un geste simple, rapide et sûr.



Où se faire vacciner ?

Plus besoin d'attendre un rendez-vous médical : la vaccination peut se faire directement en pharmacie, sans ordonnance pour les personnes éligibles. Le pharmacien vérifie votre parcours vaccinal, vous informe et vous propose une vaccination adaptée à votre situation et à vos antécédents médicaux.



La vaccination selon les âges et les facteurs de risques

Les nourrissons : vaccination obligatoire dès 2 mois (2 doses + 1 rappel).

Les enfants à partir de 2 ans et les personnes immunodéprimées ou celles présentant une insuffisance cardiaque, respiratoire ou rénale, ou un asthme sévère.

Les adultes de 65 ans et plus : même sans facteur de risque.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un professionnel de santé.